

Nirvana® S

La référence pour le désherbage de vos protéagineux

Nirvana S en pré-levée : efficacité et simplicité

- Une efficacité de haut niveau sur les principales adventices des cultures protéagineuses
- Les bénéfices d'une pré-levée réussie avec Nirvana S :
 - Une bonne implantation de la culture
 - Des adventices contrôlées avant qu'elles ne concurrencent la culture
 - Pas de rattrapage en post-levée ou un rattrapage facilité
- Un produit polyvalent homologué sur :
 - Pois protéagineux d'hiver et de printemps, féveroles d'hiver et de printemps, pois fourrager
 - Légumineuses fourragères : luzerne, trèfle violet, trèfle blanc, trèfle incarnat
 - Pois de conserve
 - Lentille sèche
 - Porte-graines : trèfle violet, trèfle blanc, trèfle incarnat, luzerne, vesce, oignon, échalote, haricot, pois de senteur et pois chiche



Chénopode blanc



Ethuse



Matricaire



Sanve



Stellaire



Renouée des oiseaux

Une préconisation pour chaque situation

Dominante renouées, fumeterre, graminées	••••→	Nirvana S 4,5 l/ha
Dominante éthuse, gaillet	••••→	Nirvana S 3 l/ha + Réf.1 0,2 l/ha
Dominante sanve, ravenelle, gaillet, mercuriale	••••→	Nirvana S 3 l/ha + Réf.2 1,5 à 2 l/ha ou + Réf.4 1,5 à 2 l/ha (pression moyenne)
		Nirvana S 3 l/ha + Réf.4 1,5 à 2 l/ha (pression forte)

Champs d'activité de Nirvana S à 4,5 l/ha

Dicotylédones	
Ammi majus	72
Arroche étalée	84
Arroche hastée	100
Capselle bourse-à-pasteur	92
Chénopode blanc	94
Colza (repousse)	82
Coquelicot	94
Ethuse	57
Euphorbe réveille-matin	92
Fumeterre officinal	84
Gaillet	64
Laïteron des champs	89
Lamier amplexicaule	93
Lamier pourpre	94
Linaire sp.	96
Matricaire sp.	91
Mercuriale annuelle	69
Morelle	83
Mouron des champs	97
Moutarde noire	77

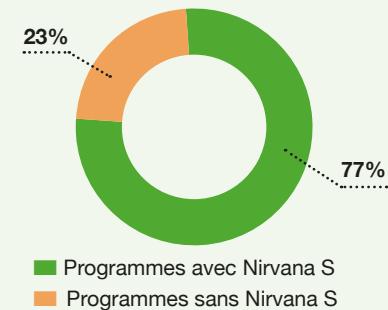
Myosotis	99	
Pensée	78	
Ravenelle	86	
Renouée à f. de patience	98	
Renouée des oiseaux	97	
Renouée liseron	86	
Renouée persicaire	89	
Sanve	90	
Séneçon	75	
Stellaire	93	
Trèfle	95	
Véronique à f. de lierre	82	
Véronique agreste	98	
Véronique de Perse	94	
Véronique des champs	100	

185 essais BASF sur pois et féverole de printemps
Application en pré-levée

- Adventices Très Sensibles (95 - 100%)
- Adventices Sensibles (85 - 95%)
- Adventices Moyennement Sensibles (70 - 85%)
- Adventices peu Sensibles (>70%)

Graminées	
Folleavoine	64
Ray-grass	92
Pâturin annuel	97
Vulpin	67

Part des programmes avec ou sans Nirvana S en pois et féveroles en 2015 (% d'hectares)



Bien utiliser Nirvana S en pré-levée pour un résultat optimal

- Nirvana S doit être appliqué sur un sol soigneusement préparé, non motteux, exempt de reliquats de récolte et suffisamment ressuyé
- Sur pois protéagineux et féveroles, appliquer Nirvana S dans les 5 jours suivant le semis
- Appliquer en pré-levée des adventices

Utilisation de Nirvana S en post-levée

En cas d'impossibilité d'utilisation en pré-levée, Nirvana S peut être appliquée en post-levée uniquement sur pois protéagineux et dans les conditions suivantes :

- Au stade 2-3 feuilles de la culture à la dose de 1 à 2 l/ha maximum, seul ou en association avec Basagran® SG
- Sur une végétation sèche et en bon état végétatif (absence de stress hydrique, de carences)
- Sur des adventices jeunes (2 à 3 feuilles maximum)
- Pas de désherbage de pré-levée

Gestion responsable des substances actives

Recommandations BASF afin de protéger les ressources en eau : Au-delà des Bonnes Pratiques Agricoles pour la protection des ressources en eau, BASF recommande pour toutes ses spécialités à base de bentazone :

1 / Date d'application : BASAGRAN SG peut être utilisé dans le respect des stades d'application,

- À l'automne - Jusqu'au 25 septembre sur jeunes cultures
 - Jusqu'au 15 octobre sur cultures développées
- Au printemps à partir du 15 mars

2 / Dose maximale/ha/an : Ne pas dépasser la dose de 1000 g de bentazone par hectare et par an lors de programmes avec des solutions à base de bentazone ou lors de succession de cultures traitées avec des solutions à base de bentazone. Sur le même principe, ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an

3 / Sur les zones de captage :

- Ne pas utiliser sur les sols dont le taux de matière organique est inférieur à 1,7%
- Ne pas utiliser sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes)

Nirvana® S

- Marque déposée BASF
- **AMM N°** 2090016
- **Composition :** 16,7 g/L d'imazamox et 250 g/L de pendiméthaline
- **Formulation :** concentré émulsionnable (EC)
- **Classement toxicologique :**
 - Mention d'avertissement : Attention
 - H315 Provoque une irritation cutanée
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée
 - H400 Très毒ique pour les organismes aquatiques
 - H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- **Délai de rentrée :** 48 h
- **Distance aux points d'eau :** 20 m (autres cultures voir étiquette)
- **Distance par rapport aux zones non cultivées adjacentes pour protection des plantes non-cibles :** 5 m.
- **Usages et doses autorisés :** pois protéagineux d'hiver et de printemps, féveroles d'hiver et de printemps : 4,5 l/ha
- **Nombre d'applications :** 1 tous les 2 ans si la dose appliquée est supérieure à 2 l/ha - 1 tous les ans si dose appliquée est de 2 l/ha maximum
- **Autre usages, dose et conditions d'emploi :** voir étiquette
- **Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie :** gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Basagran® SG

- Marque déposée BASF
- **AMM N°** 9500628
- **Composition :** Bentazone 87%
- **Formulation :** SG - granulés solubles dans l'eau
- **Classement toxicologique :**
 - Mention d'avertissement : Danger
 - H302 : Nocif en cas d'ingestion
 - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
 - H318 : Provoque des lésions oculaires graves
 - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- **Usages et doses autorisés :** graines protéagineuses : 1,4 kg/ha. Autres usages et doses : se reporter à l'étiquette
- **Distance aux points d'eau :** respecter une zone non traitée de 5 m.
- **DAR :** 42 jours (autres cultures voir étiquette)
- **DRE :** 48 heures
- **Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie :** Gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat. III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Nirvana S peut entraîner la coloration des équipements



et matériels en contact, sans altérer leurs fonctionnalités. Afin de minimiser le risque de coloration, il est possible de pulvériser préventivement sur les parties du matériel (rampe, chassis..) pouvant être en contact avec la bouillie ou dérive de pulvérisation, un agent d'anti-adhérence pour la protection du matériel agricole (Screen Protect par exemple). Rincer le matériel aussitôt après la fin de la pulvérisation.